

CONDITIONS DE VENTE

La vente est faite au comptant.

Les acquéreurs paieront en sus des enchères, par lot : 20% TTC pour les lots volontaires (ou 22 %) et de 14.28% TTC pour les lots judiciaires (sous réserve de modification du taux de TVA). Le plus offrant et dernier enchérisseur sera déclaré adjudicataire. En cas de paiement par chèque ou virement, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à l'encaissement.

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité des commissaires-priseurs, sous réserve des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et inscrites au procès-verbal de la vente. Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée, notamment pour les restaurations d'usage et les petits accidents.

Le rentoilage, le parquetage ou le doublage constituant des mesures conservatoires, et non des vices, ne seront pas systématiquement signalés.

Les dimensions sont données à titre indicatif.

En cas de double enchère effective, reconnue par les commissaires-priseurs, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs pouvant concourir à cette deuxième mise aux enchères.

Dès l'adjudication prononcée, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Il est lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et les commissaires-priseurs déclinent toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ce, dès l'adjudication prononcée. Le magasinage n'entraîne d'aucune façon la responsabilité des commissaires-priseurs à quelque titre que ce soit. Les frais de magasinage sont à la charge de l'acquéreur.

La vente est faite dans l'ordre du catalogue, toutefois les commissaires-priseurs ou l'expert se réservent le droit de changer cet ordre, selon les nécessités de la vente.

Pour les ventes en live, l'interruption, le dysfonctionnement, la mauvaise transmission ou réception du live en cours de vente ne justifieront pas la suspension des enchères.

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères NOTICE D'INFORMATION

Bayeux Enchères sarl est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de Bayeux enchères ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS : Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Bayeux enchères. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Bayeux enchères est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires) : Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS : Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, Bayeux enchères pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. Page 4 sur 9 L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme. (4) Durée d'inscription Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions. (5) Responsabilités Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Bayeux enchères ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. Bayeux enchères en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes : Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité : - Pour les inscriptions réalisées par Bayeux enchères : par écrit auprès de Bayeux enchères, 14 boulevard Eindhoven 14400 Bayeux, - Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction. Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. Page 5 sur 9 L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur : Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Bayeux enchères de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

Auction access restriction file

NOTICE

Bayeux enchères is a subscriber to the TEMIS Service, which allows users to view and make additions to the Auction access restriction file ("TEMIS File"), maintained by Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), public limited company with executive board, with registered office at 37 Rue de Châteaudun, 75009 Paris, listed on the Paris Trade and Companies Register under number 437 868 425. All auction sale invoices remaining unpaid after Bayeux enchères or subject to delays in payment may be added to the TEMIS File.

(8) Legal basis and purpose of the TEMIS File The TEMIS File records instances of non-payment of auction sales invoices (e.g. payment delays or defaults) across all modes of bidder participation (i.e. in-person or remote) and may be viewed by all France-based auctioneers who subscribe to the service. Where a bidder fails to settle an auction sales invoice by the due date indicated on the invoice, Bayeux enchères may initiate the listing procedure. Bayeux enchères operates and uses the TEMIS File in the legitimate interests of TEMIS Service subscribers to prevent instances of non-payment and to protect the auction process.

(9) Organisations authorised to view the TEMIS File (beneficiaries) The TEMIS File may be viewed by any sales organisation that is subscribed to the TEMIS Service (professionals and companies qualified to organise public sales events in accordance with applicable law and regulations, including Book III, Part II of the Commercial Code, "Auctions" (hereinafter "Professional Subscribers")), who seek to protect against instances of non-payment and safeguard their auction processes. The list of subscribers to the TEMIS service is available to view at www.interencheres.com, in the drop-down menu "Acheter aux enchères" (Buy at auctions), under "Les commissaires-priseurs" (Auctioneers).

(10) What happens if a bidder is listed on the TEMIS File Where a bidder is added to the TEMIS File, Bayeux enchères may make access to auctions contingent on the use of payment methods or specific guarantees, or it may prevent the bidders from participating in auctions for which such guarantees cannot be provided. Bidders listed on the TEMIS File may face restrictions to their bidding activity at auctions operated by auctioneers with a Professional Subscription to the TEMIS service. This shall also result in temporary suspension of access to the www.interencheres.com live service, operated by CPM, in accordance with the general terms of use for this platform

(11) Duration of listing The length of time for which a bidder is listed on the TEMIS File depends on the number of unpaid auction sales invoices payable to Professional Subscribers to the TEMIS File, the total amounts owed, and their payment status (i.e. paid/unpaid). The duration of listing on the TEMIS File shall be reduced where the Bidder settles all instances of non-payment. It shall be increased where multiple unpaid auction sales invoices are listed against the bidder on the TEMIS File. An unpaid auction sales invoice shall be automatically deleted within 24 months where the bidder is included on one listing only, and within 36 months where the bidder is included on multiple listings.

(12) Responsibility In the enforcement of data protection legislation, CPM and Bayeux enchères both act in the capacity of data controller. CPM is responsible for operating and maintaining the TEMIS File, which involves collecting subscriber data, sharing and communicating the personal data collected, as well as ensuring the protection of information systems hosting the TEMIS File. Bayeux enchères, as a subscriber, is responsible for its use of the TEMIS File, which in particular includes communicating personal data regarding

auctions to CPM for the TEMIS File listing procedure, updating and checking the accuracy of data, and reusing information on the TEMIS File.

(13) Rights of bidders Bidders can find out if they are listed on the File or contest their listing by submitting a request in writing accompanied by proof of identity in the form of a copy of a relevant identity document: - For listings added by Bayeux enchères by post to... or by email to [contact details for Bayeux enchères, - For listings added by other Professional Subscribers: by post to CPM, 37 Rue de Châteaudun, 75009, or by email to contact@temis.auction. All requests by Bidders to exercise their right of erasure, restriction or objection under applicable data protection legislation, as well as all other objections to a listing, must be sent to the Professional responsible for the listing, who shall forward an update request to CPM. In the event of difficulties, the bidder may contact CPM, who will handle the bidder's complaint, attaching all details and supporting documentation. The Bidder may also submit a complaint regarding their listing on the TEMIS File to the French Data Protection Authority (CNIL) [3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris, Cedex 07, www.cnil.fr]. For more information on the TEMIS File, bidders can view CPM's privacy policy, available at www.temis.auction. (14) Bidder contact details Important notifications relating to the auction process will be sent to the email and/or postal address that the bidder provides the auctioneer at the time of auction. The bidder must notify Bayeux enchères of any changes to their contact details.

Exportation après la vente : La TVA collectée au titre des frais de vente ou celle collectée au titre d'une importation temporaire du lot peut être remboursée à l'adjudicataire dans les délais légaux sur présentation des documents qui justifient l'exportation du lot acheté.

Expédition : La SARL BAYEUX Enchères n'est pas responsable de la charge des transports après la vente. Si elle peut s'en occuper à titre exceptionnel, sa responsabilité ne pourra être mise en cause en cas de perte, vol ou accident, à quelque titre que ce soit. En cas de demande d'expédition de paquet, l'emballage sera facturé, et l'adjudicataire devra adresser une demande écrite à BAYEUX Enchères en indiquant les modalités de transport (poste, recommandé, colissimo R1, R2, transport privé...) et en la dégageant de toute responsabilité quant aux dommages qui pourraient arriver.

ORDRES D'ACHAT – ENCHERES PAR TELEPHONE

Les ordres d'achat et les demandes d'enchères par téléphone doivent nous parvenir par écrit et, au plus tard la veille de la vente.

Il convient de nous fournir obligatoirement un relevé d'identité bancaire, une pièce d'identité et de nous donner les éléments relatifs à votre carte bancaire.

Toute enchère sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire, vous autorisez le commissaire-priseur, à utiliser vos informations de carte de crédit pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais à la charge de l'acheteur.

Les ordres d'achat et enchères par téléphone étant de simples facilités, ne peuvent engager, à quelque titre que ce soit, la responsabilité des commissaires-priseurs, en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution.

Enchères en direct et ordre d'achat secret via les services LIVE et ONLINE du site www.interencheres.com et www.auction.fr

Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com ou www.auction.fr communique à Bayeux enchères ou à la SCP Bailleul Nentas tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Bayeux enchères sarl ou la SCP Bailleul Nentas se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information

avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Concernant les ordres d'achat secrets. Bayeux enchères et la SCP Bailleul Nentas n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres d'achat secrets déposés via www.interencheres.com ou www.auction.fr. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 1/2 499€ : 50€ ; de 500€ à 999€ : 100€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 200€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 500€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€ ; 100 000€ et plus : 10 000€.

Frais de services pour toutes enchères directes et ordres d'achats secrets portés via les plateformes www.interencheres.com ou www.auction.fr

- Pour les ventes volontaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel : 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les ventes judiciaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel : 1% HT du prix d'adjudication (soit +1,20% TTC)
- Pour les véhicules, majoration de 40 EUR HT par véhicule (soit +48 EUR TTC dans les ventes judiciaires et volontaires par véhicule).
- Pour les ventes caritatives, pas de frais de services

Bayeux enchères sarl ou la SCP Bailleul Nentas ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.